

L'AUTOMNE DES BANQUES CANTONALES

## L'exemple genevois

Dans le numéro précédent de MONETA, Wolfgang Hafner expliquait la genèse des banques cantonales alémaniques, fondées au XIX<sup>ème</sup> siècle pour contrer le pouvoir bancaire dominant, et regrettait l'absence de toute identité propre de ces établissements à l'heure actuelle. Adolphe Ribordy, dans une interview, montrait comment la Banque Cantonale du Valais (BCVs) avait été, pour sa part, créée par les milieux conservateurs en réaction à l'institution d'une caisse mutuelle par le pouvoir radical et s'indignait de l'implication trop forte du pouvoir politique dans la gestion de la BCVs. Autre cas de figure présenté dans ce numéro: celui de la Banque cantonale de Genève (BCGe). PAR SOPHIE DE RIVAZ.

Cette toute nouvelle venue est le fruit de la fusion, en 1994, de deux établissements: d'une part la Caisse d'épargne de Genève, création en 1816 de l'élite bancaire genevoise et, d'autre part la Banque hypothécaire du Canton de Genève, née à l'instigation des milieux radicaux dans la foulée de la révolution de 1846. Dans le cas présent, l'affrontement de deux logiques politiques et la volonté des deux établissements de ne pas renier leur philosophie d'origine expliquent, en partie, cette création tardive.

### La Caisse d'épargne de Genève: banque des pauvres

C'est en 1814 que Jean-Augustin de Candolle-Boissier, riche banquier genevois, lance l'idée de créer une banque pour les ouvriers, artisans et employés de maison. Le projet serait resté lettre morte sans le soutien financier de Charles-Richard Tronchin, homme politique, qui offre une caution de soixante mille florins pour le démarrage de la banque. A l'époque, selon l'historien David Hiler<sup>1</sup>, la ville de Genève est divisée en trois secteurs: la «Haute Ville»

des banquiers (l'actuelle vieille ville), la «Basse Ville» des commerçants (les rues basses) et le quartier de St-Gervais, où vivent et travaillent la majorité des ouvriers, notamment dans l'industrie horlogère. C'est cette dernière catégorie de personnes que la Caisse d'épargne et de prévoyance de Genève cherche à atteindre. La création d'un tel établissement vise des objectifs altruistes mais aussi fortement intéressés comme il ressort d'extraits de l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 août 1916 établissant la Caisse: «Ces Caisses d'épargne sont l'un des plus puissants stimulants au travail, à la prévoyance, à la frugalité, ainsi qu'à toutes les habitudes d'ordre et d'économie qui contribuent au maintien des bonnes mœurs, à l'union des ménages et à la prospérité de l'Etat. L'institution d'une pareille Caisse placée sous la surveillance d'un gouvernement paternel et sous l'administration d'hommes probes, éclairés et investis de la confiance publique, offrirait aux classes laborieuses de notre Canton un placement solide de leurs épargnes et leur préparerait, par l'accumulation des intérêts, une ressource

PHOTO: CENTRE D'ICHOGRAPHIE GENEVOISE



Le quartier de St-Gervais avant les travaux de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Au fond à gauche le clocher du temple.

précieuse pour l'époque où les maladies, la privation d'ouvrage, et le déclin des forces de l'âge leur rendent cette ressource indispensable». Outre son aspect éducatif et sa fonction d'institution de prévoyance, la Caisse présente également, aux yeux de certains politiques, le mérite de propulser les ouvriers au rang de mini-capitalistes et de contribuer ainsi à éviter toute flambée sociale. Très vite, la Caisse est confrontée à des dilemmes: tel déposant est-il suffisamment «pauvre» pour que soient acceptés ses fonds? La Caisse se refuse d'être une institution caritative: doit-elle, devant la baisse des taux d'intérêt, refuser la proposition d'un philanthrope prêt à offrir une partie de sa fortune pour maintenir les taux offerts aux épargnants? Enfin, la Caisse a pour optique de ne pas prendre de risque avec «l'argent des pauvres» et de placer l'essentiel des fonds en prêts hypothécaires et en escompte d'effets de commerce genevois, ce que l'on nomme «le beau Genève». Mais face à la concurrence des banques privées, le beau Genève vient à manquer: doit-on se lancer dans des placements plus hasardeux?

Les administrateurs, bénévoles issus de la finance, optent pour le respect des idéaux premiers. Côté déposants, leur objectif est loin d'être atteint puisque le gros de la clientèle de la Caisse n'est pas constitué des ouvriers de Saint-Gervais mais de femmes employées de maison. Avec l'arrivée au pouvoir en 1846 de James Fazy, leader des radicaux, la philosophie des fondateurs est mise à mal.

### L'argent des pauvres pour l'économie locale: naissance de la Caisse hypothécaire

Pour Fazy, il n'est pas admissible que la Caisse d'épargne ne soutienne pas l'économie locale. Cette logique s'inscrit dans la droite ligne des fondateurs des banques cantonales de Zurich, de Berne ou de Vaud: une banque telle la Caisse d'épargne se doit de soutenir le commerce, l'agriculture et l'industrie locales; elle doit également soutenir l'Etat, notamment dans sa politique deancements de «chantiers nationaux» pour les ouvriers «sans ouvrage». Fazy, pour parvenir à ses fins, tente diverses

Suite page II →

LAUSANNE, VILLE SOLAIRE?

## Projet de la Société Vaudoise pour l'Energie Solaire

Dans MONETA 2/96, nous avons évoqué le projet de bourse de l'électricité solaire, lancé à Zurich par la compagnie d'électricité de la ville. A Lausanne, un tel projet est en train d'être mis sur pied à l'initiative de la Société Vaudoise pour l'Energie Solaire (SVES). «Je marche au solaire» permettra à toutes les personnes sensibles aux questions de la production d'énergie et de la protection de l'environnement de participer à la construction d'une installation photovoltaïque.

Le projet Energie 2000, lancé en 1991 par la Confédération, vise à couvrir le 0,2% de la consommation suisse d'électricité par de l'énergie solaire. Selon les estimations de la SVES, cette quantité d'énergie, ramenée au niveau individuel, peut être produite grâce à six cellules photovoltaïques, soit une surface équivalent à une page A4. La durée de vie des cellules est de plus de 20 ans, avec très peu de coûts de maintenance, contrairement à d'autres types d'installations productrices d'énergie (songeons au surgénérateur de Creys-Malville!). Côté consommation, à titre d'exemple,

quatre cellules permettent de faire fonctionner une lampe de chevet durant deux heures par jour, pendant 20 ans pour un coût d'installation de 100 francs.

Pour concrétiser ce projet, la SVES, avec le soutien de l'Office fédéral de l'énergie et des Services industriels de Lausanne, va installer ce printemps, sur le toit de l'Ecole des Métiers, 50m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour une production annuelle de 5500kWh et un coût total de 70'000 francs. Le choix de l'école comme lieu d'implantation n'est pas seulement dicté par des raisons pratiques mais aussi

didactiques: les étudiants et apprentis de l'école participeront en effet aux travaux et pourront ainsi se familiariser avec cette technologie. La mise en service se fera courant 1997.

Pour tous ceux qui souhaiteraient soutenir cette expérience, la SVES propose diverses contributions correspondant au fonctionnement au solaire d'un ou plusieurs appareils électriques pendant 20 ans. On peut soutenir ainsi la production d'énergie nécessaire au fonctionnement d'un radio-réveil pendant une heure par jour avec 50 francs; celui d'un aspirateur à raison d'une heure par semaine avec 600 francs; celui d'une télévision à raison de deux heures par jour avec 850 francs.

Pour tout renseignement ou pour participer au projet «Je marche au solaire»: SVES c/o LESO-EPFL; 1015 Lausanne; téléphone 021/693 45 44; fax 021/693 27 22.

PHOTO: SVES



Ecole des Métiers, Lausanne

Des financements alternatifs au sud

Page II

5<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Association romande pour la promotion de la BAS

Page III

→ Suite de la page I

modifications dans la politique de la Caisse. Mais devant la forte opposition des fondateurs, lesquels parviennent à créer chez la clientèle une inquiétude suffisamment forte pour que la Caisse soit au bord de la banqueroute suite à des retraits massifs, il doit renoncer. Fazy crée alors trois nouveaux établissements bancaires pour faire face aux besoins de crédit du canton: la Caisse d'Escompte, banque privée, propriété des commerçants et industriels genevois, qui fera faillite rapidement et sera remplacée par la Banque d'Escompte; la Banque de Genève, à caractère semi-public, qui disparaîtra dans les années trente; et enfin, une banque publique, qui présente la caractéristique d'être propriété des communes du canton, la Caisse hypothécaire, destinée à des prêts aux agriculteurs afin de les faire échapper aux usuriers.

### La lente mutation de la Caisse d'épargne

Fazy, parmi ses revendications, obtiendra au moins que la Caisse s'ouvre à une clientèle plus diversifiée. Durant la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Caisse d'épargne de son côté s'en tient à sa politique: placements sûrs dans des prêts hypothécaires mais aussi des obligations suisses et étrangères, notamment pour la réalisation de l'infrastructure ferroviaire. Elle participe à la fin du siècle à la construction de logements sociaux et,

et du deuxième pilier rend moins aiguë la nécessité d'épargner. En 1965, un changement de statut autorise la banque à fournir les mêmes prestations que les autres établissements. La Caisse, marquée par sa philosophie première, se refuse toutefois d'offrir des crédits personnels à sa clientèle et refuse également que soient accordés des crédits commerciaux sur la base des fonds confiés au titre de l'épargne. Gros propriétaire immobilier, la Caisse pratique une politique sociale du logement qui permet le maintien de loyers modérés. Peu à peu, des mutations se profilent. Suite à un audit en 1983, la Caisse change sa politique et acquiert le statut de banque universelle avec toutes les prestations que peuvent offrir les grandes banques.

### Vers la banque universelle...et la fusion en une banque cantonale

Dès les années trente, à la suite de la disparition de la Banque de Genève et de la Banque d'escompte, les socialistes appellent de leurs vœux la création d'une banque cantonale. Mais le risque de mainmise de l'Etat sur une banque, de surcroît, une mainmise de gauche, plaît peu à l'époque. Après guerre, le Parti du travail repart à l'attaque et essuie également un refus. En 1964, c'est à nouveau un socialiste qui propose la création d'une banque cantonale. L'idée de la fusion des deux établissements,

« POUR «BLANCHIR» CES FOND... »

# Le banquier zurichois Max Moser soulève un coin du voile

Il y a exactement trois ans, MONETA était le premier organe de presse suisse à parler du rôle qu'ont

joué Max Moser et l'établissement financier zurichois Bank für Handel und Effekten (BHE) dans les

trafics de devises du colonel de la Stasi Alexander Schalck-Golodkowski. Alors qu'à cette époque, Max

Moser avait été interrogé à titre de témoin, la justice berlinoise considère aujourd'hui le banquier

zurichois comme un coaccusé et enquête à son sujet. PAR WILLI BÄR.

«**N**otre banquier à Zurich», c'est ainsi que Waltraud Lisowski, principale collaboratrice du pourvoyeur en devises de la RDA Alexander Schalck-Golodkowski a désigné le banquier suisse Max Moser. Moser et Schalck font connaissance à Berlin à la fin des années soixante par le truchement du banquier privé Otto Scheurmann. Par la suite, Moser ouvre pour Schalck quelques comptes à numéro à la Banque Hugo Kahn & Co. à Zurich, où il travaille comme directeur. Lorsque Moser entre à la Bank für Handel und Effekten (BHE) (dont le capital est détenu à 100% par le Crédit Suisse depuis huit ans environ) à la fin des années septante, il emmène le mandat Schalck. Mais le banquier zurichois ne gère pas seulement les comptes à numéro anonymes de Schalck sous des pseudonymes tels qu'«Alexander» ou «Sultan». Il crée aussi au Liechtenstein pour le colonel de la Stasi toute une série de sociétés boîtes aux lettres, qui servent d'intermédiaire à des transactions en devises et financent le Parti communiste allemand.

A la question des autorités chargées de l'enquête, qui lui demandent s'il savait que les transactions en devises de Schalck étaient illégales en vertu du droit de la République fédérale d'Allemagne, Moser se contente de déclarer: «Un citoyen suisse n'a pas à se préoccuper de telles choses.» Schalck était pour lui «un client comme un autre». L'extrait suivant du procès-verbal de l'interrogatoire du prévenu est également révélateur. Max Moser, aujourd'hui âgé de septante-huit ans et domicilié à Kilchberg, y soulève apparemment sans gêne un coin du voile:

«Accusation du Ministère public: Vous auriez utilisé votre droit formel de disposition sur le compte pour y prélever trois fois 150'000 marks que vous avez versés à titre de prétendues «commissions» sur votre compte privé à Zurich, bien que l'ayant droit véritable, à savoir Schalck-Golodkowski, n'ait, selon ses propres déclarations, pas eu connaissance de ces commissions.

Réponse: Il est exact que Schalck-Golodkowski n'a pas eu

connaissance de ces opérations. J'ai effectivement procédé à ces prélèvements de mon propre chef. Je suis cependant convaincu que j'en avais le droit, et ce, pour la raison suivante :

A chaque fois, j'avais versé le montant correspondant de ma propre poche sur ce compte. Au bout du compte, je n'ai rien fait d'autre que de prélever un montant que j'avais auparavant versé. Je n'ai donc lésé personne.

Ces opérations de versement et de prélèvement avaient bien entendu une bonne raison d'être: j'avais reçu en Suisse des fonds non déclarés, donc en quelque sorte «au noir». Pour «blanchir» ces fonds et les déclarer au fisc dans les règles, je les ai fait comptabiliser sur mes comptes comme entrées en bonne et due forme (déclarées) et les ai intitulés «commissions». Pour verser cet argent sur mon compte, je l'ai transféré tout d'abord sur un compte à l'étranger – donc ici à Berlin (ouest) – puis sur mon compte zurichois...»

5<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION ROMANDE DE LA BAS

## Des financements alternatifs au sud

Quel financement pour les petits artisans, commerçants ou agriculteurs du Sud dont l'accès au crédit des

banques locales classiques est coupé, faute, bien souvent, de garanties suffisantes? Pour répondre à

cette question, Fernand Vincent de la fondation Recherches et Applications de Financements Alternatifs

au Développement (RAFAD) et Paul Michellod, président de l'Association romande de soutien à

de la Société Coopérative Œcuménique de Développement (SCOD) ont participé à une conférence dans

le cadre de la 5<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Association romande pour la promotion de la Banque

alternative BAS. PAR SOPHIE DE RIVAZ.

L'idée de mettre sur pied une banque pour les pays du Sud est née à la suite d'une réflexion des Eglises des Etats-Unis s'interrogeant sur l'utilisation de leurs fonds de réserve alors que le pays était en pleine guerre du Vietnam: l'argent placé par les Eglises ne risquait-il pas d'être investi dans les usines d'armement? La SCOD a alors été créée par le Conseil Œcuménique des Eglises en 1975. Les objectifs de la SCOD sont de financer au Sud des projets économiquement viables, d'encourager l'autonomie, de promouvoir la vie communautaire et la justice sociale. Son public cible est constitué de communautés de femmes et de coopératives d'agriculteurs, d'artisans, de pêcheurs. La SCOD cherche en effet à aider des groupes plutôt que des individus isolés. Les demandes de crédit sont étudiées sur place par des professionnels avant d'être transmises au siège d'Amersfoort aux Pays-Bas. Les demandes doivent répondre à un certain nombre de critères:

épanouissement social et culturel de la communauté, préservation de l'environnement, participation des bénéficiaires aux prises de décision. La SCOD ne reçoit pas des dépôts d'épargne mais vend des parts sociales de 500 florins néerlandais. Côté demandeurs de crédit, elle n'exige pas des garanties qui couvriraient le montant total des prêts. Le taux de remboursement des crédits avoisine les 80%. La SCOD est donc dans l'obligation de constituer des réserves, ce qui explique l'écart existant entre le taux de rétribution des souscripteurs de parts sociales (2% environ) et le taux créditeur (entre 7 et 10%). Son capital se monte actuellement à plus de 108 millions de francs suisses qui permettent de financer près de 250 projets de par le monde. L'exigence de remboursement en devises fortes peut constituer un frein pour certaines catégories de population, d'où l'intérêt d'un autre type de soutien: le fonds de garantie RAFAD.

RAFAD est une fondation basée

sur Genève. L'argent qu'elle collecte, environ cinq millions de francs suisses à ce jour, est placé auprès des marchés financiers. Ce fonds sert de garantie afin de permettre de débloquer des crédits au Sud auprès de banques locales. Le principe est simple: sur la base de son fonds de garantie, RAFAD demande à une banque suisse reconnue au niveau international, en l'occurrence l'Union de Banques Suisses, d'émettre une lettre de garantie. Cette dernière est communiquée par télex à une banque locale, par exemple au Bangladesh. Sur ce, la banque locale ouvre un compte en rouge à une petite commerçante pour lui permettre de s'équiper. Ce type d'opération présente l'atout majeur de posséder un effet de levier multiplicateur: un montant x de garantie permet parfois d'accorder des crédits pour des sommes dix fois plus élevées. Un mécanisme qui permet, concluait Fernand Vincent de «financer le risque et non la corde du puits du Sahel.»



...et l'après?

en particulier, à la rénovation et reconstruction du quartier de St-Gervais, considéré comme insalubre. Sa politique des dépôts reste axée sur l'épargne, avec la création de produits destinés à toucher un public enfantin: les «carnets de timbres» et les tirelires. Elle met également sur pied un système d'épargne viagère pour les futurs retraits. En 1913, selon David Hiler, on peut estimer que presque tous les Genevois ont leur carnet d'épargne à la Caisse. La politique des petits pas de la Caisse a ses effets positifs: lors du crash de 1929 et des années de crise financière qui s'ensuivent, elle sera une des rares à tirer son épingle du jeu. Elle a aussi son revers: dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, Genève a vu l'arrivée des «grandes banques», en particulier le Crédit Suisse et la Société de Banque Suisse, qui viennent concurrencer la place pour le dépôt de l'épargne moyenne. Cette concurrence s'exacerbe après la Deuxième Guerre mondiale: la mise sur pied de l'AVS

idée lancée en 1933 par Gaston Nicole, chef du Parti socialiste puis du Parti du travail, refait surface. Toutefois, il apparaît que pour réussir cette fusion, le passage des deux établissements au statut de banque universelle est indispensable. Ce dernier s'effectuera bien plus rapidement à la Caisse hypothécaire puisqu'il s'opérera à la fin des années septante: la Caisse devient alors la Banque Hypothécaire du Canton de Genève BCG en 1976. Elle se lance activement dans le soutien aux PME, participe à la flambée immobilière des années 80 et propose un service de gestion de portefeuille à sa clientèle. Ce n'est finalement que le 6 juin 1993 que le projet sera soumis au vote des citoyens genevois. Ils se prononcèrent massivement pour la création d'une banque cantonale qui verra le jour le 1er janvier 1994. Des voix s'élèvent déjà pour lui reprocher un manque de prises de risque dans l'économie genevoise et ses liens avec le financier Nessim Gaon.

<sup>1</sup> HILER David, CEG, Caisse d'Epargne de la République et Canton de Genève, 1816-1991, E. CEG Genève, 1991

<sup>2</sup> COUGNARD Jules, La Caisse d'Epargne du Canton de Genève 1816-1916; E. Albert Kundig, Genève, 1917, réimpression en fac-similé en 1991; pages 24 et 25

Lire également:

– HILER David, «De la caisse d'épargne à la banque universelle: l'exemple de la Caisse d'épargne de Genève» in Banques et crédit en Suisse (1850-1939), sous la direction de Youssef CASSIS et Jakob TANNER, E. Chronos, Zurich, 1993

– HILER David et LESCAZE Bernard, De la plume d'oie à l'ordinateur. L'essor de Genève et la BCG ou de la Caisse hypothécaire à la Banque cantonale, BCG, Genève, 1994

# Sous le signe de l'ouverture de la représentation romande

La dernière assemblée générale de l'Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS a eu lieu le samedi 9 novembre 1996 à Genève. Près d'une cinquantaine de membres et de clients sympathisants s'étaient déplacés à cette occasion, malgré un beau soleil automnal. Le comité était heureux d'y recevoir Ulrike Mix, membre de la direction, Thomas Heilmann, président du Conseil d'administration et Dominique Roten, chargé de crédits pour la Suisse romande. Les deux points principaux à l'ordre du jour concernaient l'ouverture de la représentation romande et le futur de l'association puisque, parmi les objectifs à la création de cette dernière, figuraient en effet, la promotion de la banque en vue d'une décentralisation à venir. PAR SOPHIE DE RIVAZ.

Sophie de Rivaz, permanente de l'association, a tout d'abord livré un bref rapport des activités du secrétariat, du comité et des différents membres actifs bénévoles durant cette année. Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à onze reprises. Outre le suivi de l'activité du secrétariat et le travail de préparation en vue de l'ouverture de la représentation, le comité a consacré ses forces à une réflexion sur le contenu à donner au cahier français de MONETA. Une journée entière a été dévolue à cette fin. Si l'année précédente, des critiques avaient été émises à l'égard de la partie en français de MONETA, eu égard à sa maigreur, de substantielles améliorations ont désormais été apportées, à la satisfaction du lectorat francophone. Le premier cahier de

quatre pages en français, dont l'article de fonds était consacré à l'éthique en économie, a été, du reste, largement diffusé à travers plusieurs mailings. Un certain nombre d'exemplaires ont été envoyés aux preneurs de crédit de la banque pour distribution à leur clientèle. Des associations sympathisantes se sont proposées pour faire parvenir ce cahier ou de la documentation générale sur la BAS à leurs membres. Outre ces mailings et les campagnes publicitaires orchestrées depuis le siège de la banque à Olten, au printemps et à l'automne, l'association a publié une demi-douzaine d'annonces dans le quotidien genevois «Le Courrier», annonces qui ont rencontré un franc succès. L'association a également approché le nouveau mensuel Page\* 2 qui lui a

offert un espace publicitaire gratuit dans l'un de ses numéros. L'association, en retour, s'est permis de diffuser ce numéro à ses membres pour qu'ils découvrent ce nouveau venu dans la presse romande. L'association a été, de plus, l'invitée de plusieurs émissions radiophoniques. Quotidiens suisses et étrangers, ouvrages alternatifs, expositions ont fait mention de la banque. Depuis la mi-novembre, des informations sur la BAS sont accessibles sur le réseau Internet sous l'adres-

se «www.bas-info.ch». De surcroît, une cinquantaine d'associations ont été directement approchées par le secrétariat. Un nombre toujours plus grand d'associations font appel désormais aux services de la BAS, ainsi que, fait nouveau en Suisse romande, de petites entreprises. La BAS s'est également fait connaître en Suisse romande grâce à la participation du comité ou du secrétariat à diverses manifestations. Les membres actifs de l'association et divers clients sympathisants ont, cette année encore, contribué à faire connaître la BAS autour d'eux; qu'ils en soient remerciés. Enfin, devant le succès rencontré par la permanence de Genève, le groupe a décidé d'étendre ses plages horaires: désormais la permanence est ouverte tous les mardis de 17 h 00 à 19 h 00 pour répondre à diverses questions générales et remplir formulaires d'ouverture de comptes et de souscription d'obligations. Résultat de ces activités: la clientèle romande a connu une progression constante. Rappelons que jusqu'à fin 1993, le nombre de comptes romands et tessinois représentaient

des paiements à l'intention de la clientèle puisque le système informatique de la représentation sera en lien direct avec celui du siège d'Olten. Rappelons que dans ce type de structure, il n'est pas possible de déposer ou de retirer de l'argent. Pour pallier ce problème, la BAS met actuellement à la disposition de sa clientèle, titulaire de comptes salaire, la carte de retrait ec.

L'ouverture de la représentation devenant effective, se pose la question du futur de l'association romande. Le comité s'est réuni à plusieurs reprises afin d'élaborer diverses options. Roberto Baranzini, président de l'association, a rappelé lesquelles: dissolution de l'association et création d'une entité indépendante de la banque sous le nom «banque et éthique» ou «argent et éthique»; dissolution et transformation en un groupe de lobbying regroupant les actionnaires romands et tessinois; dissolution et constitution par d'anciens membres de l'association d'un groupe de consultants externes prêt à épauler les employés de

Séminaire organisé par l'Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS

Jeudi 6 février 1997 à Lausanne, dès 13 h 30.

## «Une réflexion éthique: recherches de fonds et partenariat financier dans les associations»

A l'heure où les subventions de l'Etat, les dons et les cotisations des membres se réduisent, les associations doivent faire appel à de nouvelles sources de financement, notamment chez les entreprises, sous forme de sponsoring ou de mécénat.

Cette diversification ne va pas toujours de soi: l'association ne risque-t-elle pas de vendre son âme, va-t-elle garder une totale liberté d'action envers son partenaire, les membres et sympathisants comprennent-ils la démarche, quels critères appliquer pour faire appel à telle ou telle entreprise?

De leur côté, les entreprises croulent sous les demandes: à qui dire «oui», selon quels critères, la démarche sera-t-elle toujours bien comprise?

Afin de répondre à ces questions, le séminaire «Une réflexion éthique: recherches de fonds et partenariat financier dans les associations» proposera trois à quatre ateliers de travail où interviendront un représentant d'association et un représentant d'entreprise qui viendront livrer leurs expériences et réflexions.

Le secrétariat romand se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant les possibilités de dépôt ou la politique générale de la BAS le mardi, mercredi et vendredi au 021 311 72 93 (en cas d'absence, laisser un message).

Si vous désirez soutenir ses activités, renvoyez-nous le coupon-réponse ci-dessous à:

Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS, CP 138, 1000 Lausanne 17.

Je souhaite adhérer à l'Association romande pour la promotion de la BAS.

- Cotisation annuelle normale: 50 francs;  
 Soutien: 100 francs  
 AVS, étudiant, chômeur: 30 francs

Nom

Prénom

Adresse

Coupon à renvoyer à: Association romande pour la promotion de la BAS, C.P. 138, 1000 Lausanne 17.



Roberto Baranzini, président, Sophie de Rivaz, responsable du secrétariat et Marianne Tellenbach, membre du conseil d'administration

le 6% du total contre 10% fin 1996. Afin de mieux répondre à la demande de la clientèle romande, le Conseil d'administration de la BAS a décidé d'ouvrir une représentation en Suisse romande.

Cette structure sera fonctionnelle dès octobre 1997. Elle emploiera trois personnes: un chargé de crédit, un chargé de conseils à la clientèle et un chargé de relations publiques. Dominique Roten, actuellement en poste à Olten, occupera celui de chargé de crédit. Il s'agit pour lui d'un retour aux sources puisqu'il a fourbi ses premières armes bancaires dans un établissement de Lausanne. La représentation s'occupera de «tout ce qui concerne le contact avec la clientèle» a résumé Dominique. Ce contact comprend trois aspects: la réception des clients et futurs clients dans le cadre d'horaires réguliers, calqués sur ceux de la banque à Olten, pour toute information sur les prestations de la banque; le traitement des crédits: réception et examen des demandes, analyse et préparation des dossiers qui seront soumis ensuite à la direction et au conseil d'administration; et enfin, divers renseignements sur les tra-

la représentation. Le comité n'a pas souhaité se prononcer en faveur d'une option en particulier mais a jugé préférable d'ouvrir la réflexion aux différents membres de l'association en proposant la constitution d'un groupe de travail. Après un débat animé, d'où ont surgi un certain nombre de propositions et de suggestions, une dizaine de personnes se sont proposées pour plancher sur la question.

La partie statutaire a été suivie d'une collation, occasion de déguster les produits de quelques-uns des preneurs de crédit.

### Permanences de l'Association à Genève

La permanence de Genève se tient tous les mardis de 17 h 00 à 19 h 00, 2, Bd Carl-Vogt à Genève (quartier de la Jonction), dans les locaux d'«ImagineR Software» (interruption du 21 décembre 1996 au 4 janvier 1997).

# Du nouveau à la BAS

## Agnes Georg: conseillère en cartes ec

Agnes Georg, née en 1965, fait partie de l'équipe BAS depuis le 1er juillet 1996. Elle a travaillé auparavant à la Banque Populaire Suisse et à la Banque cantonale d'Argovie dans le secteur du trafic des paiements, qui constitue également une de ses tâches principales à la BAS. Depuis octobre, elle s'occupe en outre des demandes de cartes ec de nos clientes et clients, les conseille et répond à toutes leurs questions en la matière. Agnes Georg a postulé à la BAS parce qu'elle cherchait un travail à temps partiel lui permettant de suivre la « Berufsbegleitende Schule für Jüngerschaft » à Oftringen où elle appro-



fondit ses connaissances en théologie depuis le mois de septembre.

## Carte ec: c'est pour bientôt

A ce jour, nous avons répondu à quelque cent demandes de carte ec, qui seront satisfaites au plus tard en janvier. Pour recevoir vous aussi votre formulaire de demande, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-dessous.

## Formation interne durant le premier trimestre 1997

Le 6 février et le 13 mars 1997, nos bureaux seront fermés l'après-midi pour motif de formation interne. Nous rouvrirons nos guichets le soir entre 17 h 00 et 18 h 30, et vous pourrez nous atteindre par téléphone de 17 h 00 à 19 h 00.

## Nouvelles possibilités de placement dans le domaine de l'énergie alternative et des entreprises écologiques et sociales

Dès le début de l'an prochain, nos clientes et clients auront la possibilité d'investir leur argent dans deux nouveaux secteurs d'encouragement intitulés *Energies alternatives* et *Entreprises écologiques et sociales*.

En créant ces deux secteurs d'encouragement, nous répondons aux souhaits réitérés des investisseuses et investisseurs, d'une part, et des entreprises demandeuses de fonds, de l'autre.

Les secteurs d'encouragement «Autogestion» et «Ecologie» seront supprimés, et les crédits qui y ont été octroyés seront attribués aux deux nouveaux secteurs.

## Essai de nouvelles heures d'ouverture le jeudi soir

Du 1.1.1997 jusqu'à la fin mars, nous prolongerons à titre d'essai les heures d'ouverture de nos guichets jusqu'à 18h30 et la desserte de notre standard téléphonique jusqu'à 19h00 le jeudi soir. Cette mesure deviendra ensuite définitive si elle rencontre l'écho escompté.

## Compte BAS3: faites vos versements maintenant!

Lorsque vous lirez le présent numéro de Moneta, il ne vous restera que quelques jours pour procéder aux versements sur votre compte BAS3. Nous vous recommandons donc de nous envoyer immédiatement votre ordre de virement. Les montants maximaux autorisés s'élèvent à 5587 francs pour les salariés et les assurés LPP, et à 27'936 francs

(ou maximum 20% du bénéfice) pour les indépendants.

## Exécution des ordres de paiement et heures d'ouverture en fin d'année

A la fin de cette année, un programme particulièrement chargé attend nos collaboratrices et collaborateurs du trafic des paiements: peu de jours ouvrables séparent le 22 et le 31 décembre. Nous ne pouvons donc garantir l'exécution de vos ordres de paiement avant la fin de l'année qu'à condition qu'ils nous parviennent au plus tard le 20 décembre au matin.

**Le 24 et le 31 décembre, nos guichets fermeront à midi.**

## Possibilité d'accélérer l'exécution des ordres de virement

Bon nombre de nos clientes et clients ont adopté la formule depuis longtemps, d'autres ne l'ont pas encore essayée: il vous suffit de noter sur votre ordre de virement le montant total et le nombre de bulletins de versement, d'y apposer votre signature et la date, puis de nous l'envoyer – à condition bien sûr d'y joindre tous les bulletins de versement dûment remplis!

## Nouveaux taux d'intérêt

A partir du 1er janvier 1997, la BAS abaissera de 1/4% ses taux d'intérêt sur les hypothèques de premier rang affectées à la construction de logements. Les taux d'intérêt passifs seront donc également réduits.

Voici le détail des modifications:

	nouveau	ancien
Compte courant	1/4%	1/2%
Compte de dépôt	1%	1%
Compte épargne-salaire	1%	1 1/2%
Compte d'épargne	2 1/4%	2 1/2%
Compte de placement	2 1/2%	3%
Compte de prévoyance BAS 3	3 3/4%	4%
Compte de libre-passage BAS 2	4%	4%

## Les initiatrices de la «Bauteilbörse» récompensées

En octobre, deux architectes bâloises, Barbara Bu-

## La sixième assemblée générale ordinaire de la Banque alternative BAS

se tiendra le samedi 19 avril 1997 à 13 h 30 à Berne Hôtel Berne

Les actionnaires recevront en temps voulu une invitation personnelle accompagnée d'un coupon-réponse leur permettant de commander la documentation (rapport d'activités et comptes annuels, etc.), d'une carte d'entrée et d'une procuration par laquelle ils pourront, s'ils le désirent, donner délégation pour voter. L'invitation à l'assemblée générale et l'ordre du jour détaillé seront envoyés le 19 mars 1997. Nous attirons l'attention des actionnaires sur les délais statutaires ci-après.

● Le cas échéant, les personnes qui désirent être proposées par les actionnaires comme candidates et candidats aux charges attribuées par l'assemblée générale doivent être présentées au conseil d'administration le 19 février 1997 au plus tard (date du cachet de la poste).

● Les actionnaires désirant faire inscrire un point à l'ordre du jour doivent faire parvenir leur demande par écrit au conseil d'administration le 19 février 1997 au plus tard (date du cachet de la poste). Conformément à l'art. 9 des statuts, seuls les points relevant de la compétence de l'assemblée générale seront inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires intéressé(e)s peuvent se renseigner à ce propos auprès du président du conseil d'administration.

Au nom du conseil d'administration de la Banque alternative BAS  
Thomas Heilmann, président

ser et Klara Kläuser, ont reçu le prix des deux Bâle pour la promotion de l'égalité des sexes, décerné par les gouvernements des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Barbara Buser et Klara

Kläuser sont les initiatrices du projet bâlois «Bauteilbörse» cofinancé par la BAS. Il s'agit d'une bourse aux éléments de construction et aux équipements réutilisables provenant de démolitions.

## Heures d'ouverture

Banque alternative BAS, Leberngasse 17, 4601 Olten, tél. 062/212 00 85

### Heures d'ouverture des guichets:

du lundi au vendredi 9h00–12h00 14h00–16h30  
Dès le 1.1.1997 le jeudi jusqu'à 18h30

### Heures d'ouverture des bureaux:

du lundi au mercredi et le vendredi:  
8h30–12h00 13h30–17h00  
le jeudi: 8h30–12h00 14h00–17h00  
Dès le 1.1.1997 le jeudi jusqu'à 19h00

## Augmentation du capital-actions

Nous invitons une fois encore la clientèle et les actionnaires de la BAS à participer aussi activement que possible à l'augmentation de capital en cours, car la création d'un capital propre suffisant est indispensable pour le développement de la banque. Nous vous enverrons très

volontiers de la documentation à des fins publicitaires et vous rappelons tout particulièrement que nous prêtons également notre diaporama. Le coupon-réponse ci-dessous vous permettra de commander des bulletins de souscription, du matériel publicitaire ainsi que d'emprunter le diaporama.

En vue de l'ouverture de notre représentation romande en septembre 1997



## nous cherchons une employée à temps partiel (50%).

Cette personne aura pour fonction de seconder le responsable de la représentation et sera chargée en particulier:

- de renseigner la clientèle existante et nouvelle, par téléphone ou dans nos locaux, sur nos produits, nos prestations et nos activités;
- de traiter les demandes d'ouverture de compte (y compris les comptes de prévoyance IIème et IIIème pilier) ainsi que les souscriptions d'obligations de caisse et d'actions;
- d'établir la correspondance relative à ces produits.

Elle devrait avoir idéalement les connaissances et aptitudes suivantes:

- apprentissage CFC bancaire avec quelques années d'expérience professionnelle;
- bonne connaissance des produits bancaires passifs; des connaissances de base en matière de crédit seraient un atout;
- bilingue français-suisse allemand ou langue maternelle française avec de bonnes connaissances orales de l'allemand et, si possible, de l'allemand écrit;
- intérêt pour les idées de notre banque et le milieu alternatif.

Lieu de travail: Lausanne

Entrée en fonction: juin 1997 (trois mois de stage au siège à Olten)

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Dominique Roten ou Ulrike Mix, Banque alternative BAS, Leberngasse 17, Postfach, 4601 Olten, tél. 062/212 00 85.

## Carte ec

Veuillez me faire parvenir

- le formulaire de demande de carte ec avec matériel d'information
- la demande d'ouverture de compte pour un compte BAS épargne-salaire
- Veuillez transformer mon compte n° \_\_\_\_\_ en compte BAS épargne-salaire

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, lieu tél.: 0 /

Renvoyer à: Banque alternative BAS, Leberngasse 17, case postale, 4601 Olten ou appeler: tél. 062/212 00 85.

## Faites connaissance avec la BAS

Veuillez me faire parvenir

- le rapport d'activité 95
- de l'information générale
- la demande d'ouverture de compte
- le bulletin de souscription d'obligations de caisse
- la demande d'achat d'actions
- le matériel publicitaire / le diaporama
- l'abonnement à MONETA (Fr. 20.– p.a.)
- le formulaire de demande de carte ec

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, lieu Tél.: 0 /

Renvoyer à: Association romande pour la promotion de la Banque alternative BAS, case postale 138, 1000 Lausanne 17 (tél. 021/311 72 93, fax 021/312 65 37).

## Augmentation du capital-actions

Veuillez me faire parvenir la documentation relative à la souscription d'actions de la Banque alternative BAS.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

Veuillez me faire parvenir \_\_\_\_\_ bulletin(s) de souscription d'obligations de caisse de la Banque alternative BAS.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

A renvoyer à: Banque alternative BAS, Leberngasse 17, case postale, 4601 Olten.